



Nicollin SAS

1202 SAINT FONDS DI

30/05/2023

Tél. : 04 72 89 05 70

Fax : 04 78 67 16 70

Facture N° : 231204267

Code client : C0020110

Siège social et administratif

37-39, rue Carnot - B.P. 106
69192 SAINT FONDS CEDEX

Tél. : 04 72 89 05 60

Fax : 04 78 70 49 59

S.A.S. au capital de 225 000 €

Siret 775 644 149 00236 – NAF 3811 Z

N° TVA CE : FR 41 775 644 149

**ORIGINAL,
IMPRIMEE EN
NOIR ET BLANC**

**SCAP HOTEL KYRIAD HOTEL PRESTIGE CH
EZ TAKE A WASTE
24 AVENUE DE CLICHY**

75009 PARIS
FRANCE

N° TVA :

DESIGNATION DES SERVICES	Qté	Prix Unitaire	Tx TVA	Montant H.T.	Tarif avec Variation	Montant HT avec Variation	Impact Variation Gasoil
Chantier CARTON - 9 RUE AIME COTTON CARTON - 9 RUE AIME COTTON 69800 SAINT PRIEST Période de Facturation du 01/03/2023 au 31/03/2023 Bon N°: 120203230916 du 07/03/2023 Bon N°: 120203231867 du 14/03/2023 Bon N°: 120203232954 du 21/03/2023 Bon N°: 120203234069 du 28/03/2023							
Location Bac roulant 1000l / CARTON SANS REFUS - Traitement - Tonne	4,000	41,58	20,00	166,32	41,58	166,32	0,0000
COLLECTE BACS CARTONS - Unité	3,000	24,10	20,00	72,30	24,10	72,30	0,0000
CARTON SANS REFUS - Traitement - Tonne	1,040	25,92	20,00	26,96	25,92	26,96	0,0000
COLLECTE BACS BOM - Unité	1,000	24,10	20,00	24,10	24,10	24,10	0,0000
Règlement par Chèque au 30/06/2023							

Le mode de règlement est prévu dans les documents contractuels et/ou d'ouverture de compte. A défaut, les conditions générales de ventes inscrites au dos de la présente facture s'appliqueront. Pour les clients publics, les règles relatives au mode de règlement sont celles fixées par la réglementation en vigueur, applicable aux contrats conclus avec les pouvoirs adjudicateurs. La facture mentionne toute réduction de prix acquise à la date de prestation de services et directement liée à cette opération de prestation de services, à l'exclusion des escomptes non prévus sur la facture (ord. du 1^{er} décembre 1986, art. 31, al. 3 modifié par la loi du 1^{er} juillet 1996).

Aucun report d'échéance ne sera accepté. Toute facture impayée à l'échéance prévue donnera lieu, à dater du premier jour suivant la date d'échéance, à des intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt légal augmenté de sept points et ce jusqu'au complet paiement des sommes dues.

Dans le cadre d'un contrat public, les pénalités de retard pour paiement après la date indiquée sont calculées conformément aux documents contractuels. A défaut, il sera fait application du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points (décret n°2002-232 du 21 février 2002).

Aucun escompte pour paiement anticipé. Si retard, seront appliquées des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal + indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement + frais complémentaires sur justificatifs.

H.T.	289,68 €
TVA 20,00	57,94 €
TVA	
TOTAL T.T.C.	347,62 €

TVA sur Encaissement

RIB de Paiement : BNP PARIBAS : **FR7630004006290001003035803 – BNPAFRPLPD**
SOCIETE GENERALE : **FR7630003022800002032060653 – SOGEFRPPXXX**

Centre d'Exploitation :
NICOLLIN SAS
1202 SAINT FONDS DI
14 RUE CHARLES MARTIN

Adresse Client :
SCAP HOTEL KYRIAD HOTEL PRESTIGE

ST PRIEST CHEZ TAKE A WASTE
24 AVENUE DE CLICHY

69190 SAINT FONDS
SIRET: 77564414900244
Tél. : 04 72 89 05 70 / Fax : 04 78 67 16 70

75009 PARIS

Date 30/05/2023
Centre 1202
Facture N° 231204267
Client N° C0020110

**Veuillez adresser votre règlement au
37-39, rue Carnot - BP 106
69192 SAINT FONDS CEDEX
accompagné de ce papillon**